



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**EXPOSITION KIJNO 2024 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRODUCTION ET DE  
CESSION DE DROITS AVEC FREDERIC LOGEZ**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise une grande exposition rétrospective intitulée « Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles » du 23 mars au 4 août 2024 à Labanque,

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite annoncer et valoriser l'exposition par l'affichage dans l'espace public, sur la palissade mitoyenne de Labanque, d'une œuvre se rapportant à Ladislav KINO,

Considérant que Frédéric LOGEZ présente les qualités requises pour réaliser le portrait de Kijno en BD,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production et de cession de droits d'une durée allant de la notification au 1er décembre 2023, avec Frédéric LOGEZ domicilié à Boulogne-sur-Mer (62200), 67 boulevard Auguste Mariette, ayant pour objet la production de deux planches de BD originales de grande dimension, à l'occasion de l'exposition « Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles », pour un montant forfaitaire de 8 890 euros nets de taxes qui comprend la cession de droits de l'artiste et tous les frais annexes.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de production et de cession de droits d'une durée allant de la notification au 1er décembre 2023, avec Frédéric LOGEZ domicilié à Boulogne-sur-Mer (62200), 67 boulevard Auguste Mariette, ayant pour objet la production de deux planches de BD originales de grande dimension, à l'occasion de l'exposition « Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles », pour un montant forfaitaire de 8 890 euros nets de taxes qui comprend la cession de droits de l'artiste et tous les frais annexes.

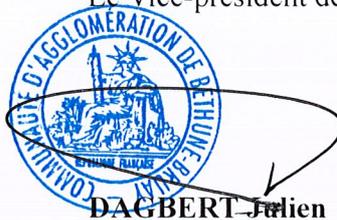
**PRECISE** que la Communauté d'Agglomération s'acquittera auprès de l'URSSAF des cotisations sociales patronales afférentes aux honoraires artistiques (« 1,1 % diffuseur ») pour un montant total de 98 euros nets de taxes

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le **1 AOUT 2023**

Et de la publication le **1 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**